

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 02 ET 3 OCTOBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ASSESTU DI A TRAVERSA DI BUCUGNÀ
AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE BUCUGNÀ

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

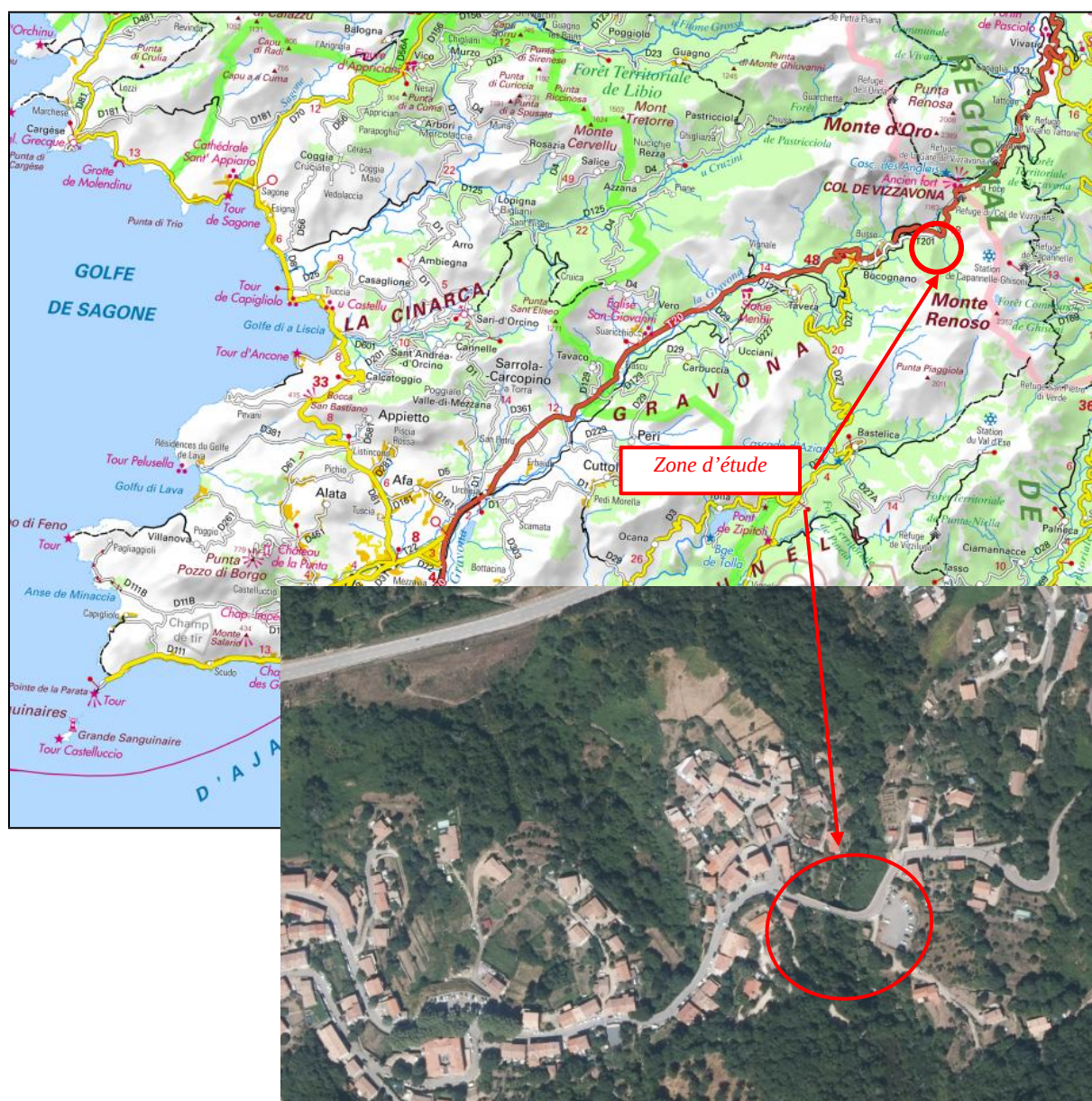
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet d'aménagement de l'ex-RT 20 traversant le village de Bucugnà.

L'aménagement concerne l'entrée Nord (vers Corti), du ruisseau jusqu'à l'office du tourisme, à l'entrée du village, sur un linéaire d'environ 200 m, ainsi que la réfection uniquement de la chaussée côté Sud (vers Aiaçciu).

Cet aménagement vise à créer une continuité avec la place de la mairie en favorisant le cheminement piéton et en organisant le stationnement le long de la voie, ainsi que la reprise de la chaussée sur la section 1.

Le plan de situation de la zone d'étude est présenté ci-après.



Plan de situation
(Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

I - ETAT DES LIEUX

Section 1 entrée Sud Bucugnà côté Aiacciu

Cette section d'environ 300 m présente une chaussée dégradée et fissurée.

Section 3 entrée Nord Bucugnà côté Corti

La zone d'étude, d'une longueur d'environ 240 m, constitue l'entrée Nord (depuis Corti) du village de Bucugnà. La perception de l'agglomération est bonne avec un habitat de type ancien de part et d'autre de la route.

La chaussée actuelle conserve une largeur constante d'environ 6,00 m. Le trottoir en pierres est continu et se situe de part et d'autre de la chaussée avec des largeurs variables (de 0,50 m à 4 m). On note l'absence de place de stationnement le long de la voie engendrant un stationnement anarchique sur les trottoirs et sur la voie.



Stationnement anarchique devant l'office de tourisme

L'assainissement pluvial est présent dans la zone d'étude (présence de regard avaloir de part et d'autre de la voie) avec deux exutoires identifiés :

- Talweg partiellement couvert (affluent du ruisseau de Broncu) d'une buse Ø1 000 mm à l'aval de l'ex-RT ;
- Ruisseau de Broncu situé sous le pont à l'entrée Nord du village (en dehors de la zone d'étude).

L'éclairage public est présent et a été remis à niveau.

On note également la présence de mobilier urbain le long du cheminement piéton : bancs et jardinières.

II - DESCRIPTION DE L'AMÉNAGEMENT

Section 1 Côté Aiacciu

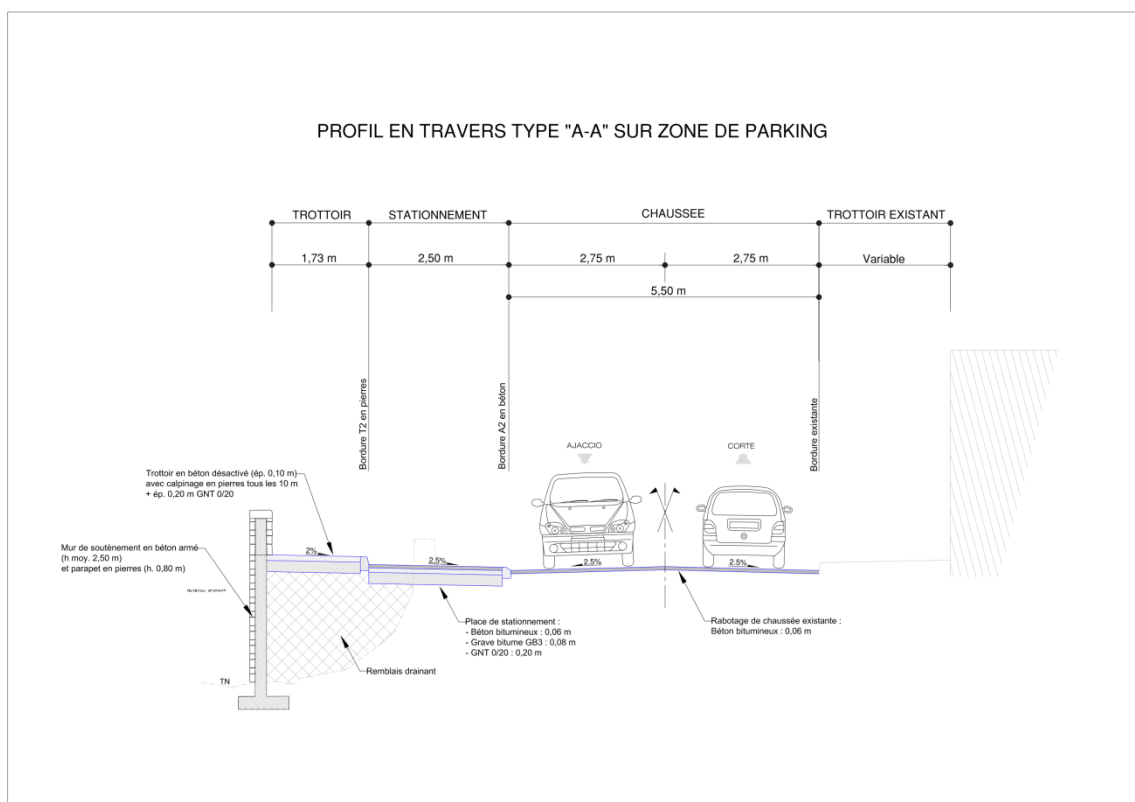
Côté Aiacciu, cette section d'environ 300 m sera traitée uniquement en enrobé avec un rabotage de l'enrobé existant et la mise en œuvre d'un nouveau tapis d'enrobé d'épaisseur 6 cm environ. Des purges seront réalisées si nécessaire. (*Rabotage de chaussée existante* : 6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement.)

Section 1 Côté Corti

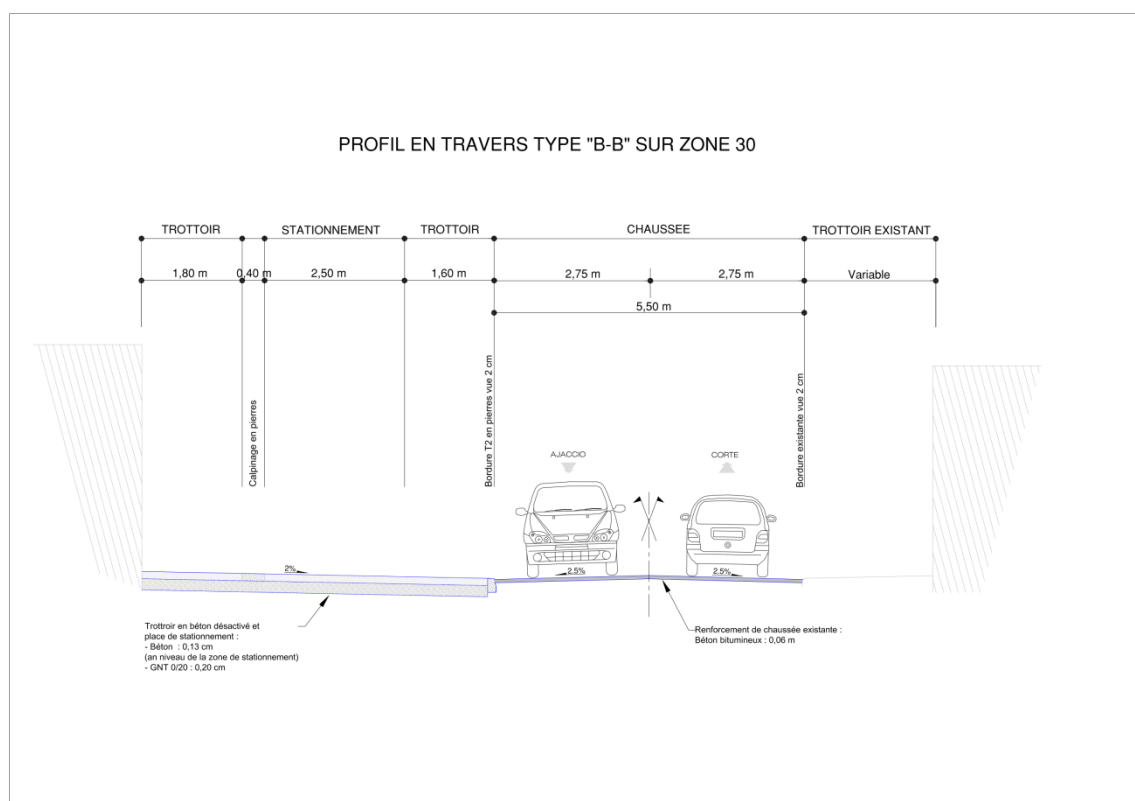
L'aménagement de cette section côté Corti consiste à reprofiler la largeur de la plateforme sur environ 200 ml afin de créer un cheminement piéton continu de largeur variable le long de l'itinéraire dans les limites cadastrales communales.

Descriptif des travaux

- Espace voirie : Chaussée en enrobé en section courante passant de 6 m à 5,50 m de large. Création d'une zone 30 en enrobé grenailé au niveau de l'office de tourisme sur environ 55 ml, séparé de la chaussée par une bordure en pierres T2 avec de 2 cm de vue avec espace piéton et espace de stationnement.
- Mise à niveau du réseau pluvial existant.
- Couverture du puisard existant par une dalle béton au niveau du trottoir existant.
- Trottoir côté aval d'une largeur variable : revêtement en béton désactivé avec un calepinage en pierres (tous les 10 m) de largeur identique à l'existant. Cet espace est séparé de la chaussée par une bordure en pierres T2 avec 14 cm de vue (chaussée courante) et de 2 cm de vue (zone 30).
- La création d'une zone de parking de 3 stationnements, accolée à l'espace de la fontaine : élargissement côté aval de la chaussée avec mise en œuvre d'un mur de soutènement d'une hauteur d'environ 2,5 m, impliquant la couverture du talweg aval par une buse Ø1 000mm. Cet aménagement nécessite la construction d'un mur de soutènement.



Profil en travers type sur la zone de parking



Profil en travers type sur la zone 30

III - COÛT PRÉVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT

Le montant total des travaux est estimé à 311 629 € HT, soit 342 791,90 € TTC réparti comme suit :

Travaux préparatoires	68 278 €
Terrassements	4 950 €
Assainissement pluvial	22 430 €
Mur et muret parapet	31 040 €
Voirie et travaux divers	182 641 €
Éclairage public	1 100 €
Signalisation horizontale et verticale	1 190 €
 Montant Total HT	 311 629 €
T.V.A. (10 %)	31 162,90 €
Montant Total TTC	342 791,90 €

Conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, la participation communale sur les travaux éligibles (notamment les parkings) s'élève à 42 793,53 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Collectivité de Corse	268 721,23 € HT
Commune de Bucugnà	42 793,53 € HT

Cet aménagement est inscrit au Plan Pluriannuel des Investissements 2026-2030.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex-RT 20 dans la traversée de Bucugnà section 1 et 3 hors hypercentre, pour un montant prévisionnel de **311 629 € HT**, soit **342 791,90 € TTC**.
- **D'APPROUVER** la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération, conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

Collectivité de Corse	268 721,23 € HT
Commune de Bucugnà	42 793,53 € HT

- **D'AFPECTER** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le programme 1132, sur une nouvelle opération 1132S80 - Traverse de Bucugnà.
- **D'APPROUVER** la convention de financement avec la commune de Bucugnà et **d'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.